

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

HAS
Haute Autorité de santé

Décision n° 2011-03-055/MJ du 9 mars 2011 du collège de la Haute Autorité de santé portant nomination des membres de la Commission de la transparence prévue à l'article R. 163-15 du code de la sécurité sociale

NOR : ETSX1130228S

Le collège de la Haute Autorité de santé ayant valablement délibéré en sa séance du 9 mars 2011,
Vu la loi n° 2004-810 du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie ;
Vu le décret n° 2004-1139 du 26 octobre 2004 relatif à la Haute Autorité de santé ;
Vu le décret du 10 janvier 2008 portant nomination des membres de la Haute Autorité de santé ;
Vu les articles R. 163-15 et suivants du code de la sécurité sociale ;
Vu la décision n° 2008-03-037 du 12 mars 2008 du collège de la Haute Autorité de santé portant nomination des membres de la Commission de la transparence,

Décide :

Article 1^{er}

M. Gilles BOUVENOT est renouvelé dans ses fonctions de président de la Commission de la transparence mentionnée à l'article R. 163-15 du code de la sécurité sociale.

Article 2

Sont nommés membres ayant voix délibérative de la Commission de la transparence mentionnée à l'article R. 163-15 du code de la sécurité sociale :

Membres titulaires

ALBIN Nicolas.
AUTRET-LECA Elisabeth, renouvelée dans ses fonctions de vice-présidente.
CARIOU Alain, renouvelé dans ses fonctions.
COURTEILLE Frédéric.
DUBOC Denis, renouvelé dans ses fonctions.
DURANTEAU Lise, renouvelée dans ses fonctions.
JOURDAN Jacques, en qualité de vice-président.
KOENIG-LOISEAU Marie-Agnès, renouvelée dans ses fonctions.
MAISON Patrick.
MATHONIERE Florence.
NONY Patrice, renouvelé dans ses fonctions.
OGER Emmanuel, renouvelé dans ses fonctions.
ORLIKOWSKI David.
SALLIN-SOLARY Judith.
SICHEL Claude, renouvelé dans ses fonctions.
TREMOLIERES François.
VARIN Rémi.
WIERRE Patrick, renouvelé dans ses fonctions.
ZUREIK Mahmoud.

Membres suppléants

ALPEROVITCH Annick.
BERDAI Driss.
PONSONNAILLE Jean.
VILLANI Patrick.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 9 mars 2011.

Pour le collègue et par délégation :
Le président,
PR J.-L. HAROUSSEAU